



Québec, le 12 mai 2023

Aux directrices générales et aux directeurs généraux
des centres de services scolaires, des commissions scolaires
ainsi que des établissements d'enseignement privés

Objet : Implantation des programmes d'études *Culture et citoyenneté québécoise* à la rentrée scolaire 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons vous informer qu'un projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire est actuellement à l'étude. Soucieux de la nécessité d'une appropriation des programmes d'études par le réseau scolaire, ce projet propose notamment l'implantation facultative dès la rentrée scolaire 2023 et obligatoire dès la rentrée scolaire 2024 des programmes d'études *Culture et citoyenneté québécoise*. Cette information a été publiée dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 29 mars dernier.

Le ministère de l'Éducation a également à cœur le développement professionnel des directions d'école et du personnel enseignant au regard de ces nouveaux programmes d'études. D'ailleurs, un plan soutenu de formation et d'accompagnement a déjà été offert durant l'année scolaire 2022-2023. Aussi, un plan de formation complet sera déployé tout au long de l'année scolaire 2023-2024 pour soutenir les équipes-écoles. Ce plan de formation 2023-2024 sera diffusé à l'ensemble du réseau scolaire d'ici la fin de la présente année scolaire.

Veillez noter que les cadres d'évaluation des apprentissages et une progression des apprentissages seront publiés au même moment que la version officielle des programmes d'études, soit d'ici la fin de l'année scolaire 2022-2023. Du matériel didactique sera rendu disponible en format numérique au réseau à compter de l'année scolaire 2023-2024 et l'offre sera bonifiée en format imprimé et numérique en 2024-2025.

Nous vous demandons d'informer l'ensemble des directions d'école et le personnel enseignant de vos organismes scolaires ou de votre établissement d'enseignement afin que tous les acteurs concernés participent de façon pleine et entière au plan de formation et d'accompagnement préparé et déployé par le Ministère. La contribution de tous est essentielle afin d'assurer une implantation adéquate et réussie, tant en 2023 qu'en 2024.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Marie-Dominique Taillon
Sous-ministre adjointe